



**Chambre des Mines du Burkina  
01BP 126 Ouagadougou 01**

**Tél : (226) 50 50 60 91  
e-mail : [cmb@chambredesmines.bf](mailto:cmb@chambredesmines.bf)**

---

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

Nom/Raison Sociale :

Activités : (faire une description sommaire et/ou joindre Documents).

Statut juridique :

Date d'établissement dans le pays :

Personne représentant la société :

Siège social :

- Adresse géographique
- Adresse postale
- Téléphone (fixe et mobile)
- Fax
- Email

Je soussigné

Agissant au nom et pour le compte de la société dont références et coordonnées ci-dessus, m'engage au terme de la présente demande et en cas d'acceptation de ma candidature à me conformer aux dispositions des statuts et règlement intérieur de la Chambre des Mines.

Ouagadougou le

Nom, Prénom(s), signature et cachet

Décision du CA de la CMB

---

## INFORMATIONS

**Les membres titulaires** sont ceux qui sont détenteurs d'un titre minier relatif à la prospection, la recherche ou l'exploitation conformément au Code minier du Burkina Faso. Ils se répartissent selon les catégories suivantes :

- Les membres titulaires de la catégorie A : détenteurs d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine et en phase de production commerciale ;
- Les membres titulaires de la catégorie B : détenteurs d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine en phase de construction ;
- Les membres titulaires du groupe C : détenteurs d'un permis d'exploitation industrielle de petite mine et/ou d'une autorisation d'exploitation permanente de carrières et/ou d'un permis de recherche ;
- Les membres titulaires de la catégorie D : détenteurs d'un permis d'exploitation artisanale semi mécanisée et/ou représentants d'associations ou coopératives de détenteurs d'autorisation d'exploitation artisanale traditionnelle ou d'autorisations de prospection.

**Les membres associés** sont les sociétés de géo-services directement et exclusivement impliquées dans les activités géologiques et minières au Burkina Faso et les comptoirs d'achat d'or.

Sont également membres associés, les Ministères chargés respectivement des mines, des finances, de l'environnement.

**Les membres affiliés** sont les personnes physiques ou morales qui fournissent des biens et services au titulaire d'un titre minier sans accomplir un acte de production ou de prestation de services se rattachant aux activités principales du titulaire du titre minier.

### 1-DROITS D'ADHESION

Payable en un versement unique en fonction de la catégorie des membres dans un délai de quarante cinq (45) jours à compter de la notification au candidat que sa candidature a été retenue.

- 10 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie A ;
- 7 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie B ;
- 5 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie C ;
- 3 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie D ;
- 2 000 000 FCFA pour les membres associés ;
- 2 000 000 FCFA pour les membres affiliés

### 2-COTISATIONS ANNUELLES :

En plus des droits d'adhésion, tout membre de la CMB est soumis au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est modulé selon les catégories des membres.

- 20 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie A en sus d'un pourcentage sur le chiffre d'affaire annuel qui sera déterminé chaque année par l'Assemblée Générale ;
- 10 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie B ;
- 1 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie C ;
- 1 000 000 FCFA pour les membres titulaires de la catégorie D ;
- 2 000 000 FCFA pour les membres associés ;
- 2 000 000 FCFA pour les membres affiliés.

Merci de votre confiance